PRÉFET DU GERS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECENSEMENT PRELIMINAIRE DES DÉGÂTS POUR CERTAINS TYPES DE BIENS NON ASSURABLES DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE LEURS GROUPEMENTS

FICHE A RENVOYER AVANT LE VENDREDI 12 JUILLET 2024

Service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref-gers-dsn2020

IDENTITE DE LA COLLECTIVITE COMPETENTE AU REGARD DE SES MISSIONS :

- (arrondissement : .....)
- Interlocuteur à contacter
- Adresse postale :
- Adresse électronique :
- Téléphone :

Évènement météorologique exceptionnel en date du

RECENSEMENT DES DÉGÂTS EN HORS TAXE

Nature des dégâts non pris en charge par les assurances [détailler : voirie (préciser RD ou VC), ouvrages d'art, digues, stations de pompage ou d'épuration, réseaux, autres...]	***Coût estimé HT de remise en état*** *(des devis devront être joints)*
	TOTAL HT=

Fait à le

Signature (nom et qualité)